Mineurs fumant la chicha dans la tribune du terrain de football

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 31 octobre 2011

Chaque mercredi, à l'intérieur du complexe sportif de la commune, j'aperçois des mineurs fumant la chicha dans la tribune du terrain de football.

La municipalité peut-elle interdire cette activité qui porte atteinte à la morale du sport et à la santé de ces mineurs.

F.E

Réponse :
Si la municipalité est propriétaire de ce complexe sportif, elle est en droit d'interdire de fumer dans son enceinte, notamment la chicha qui est un produit que l'on fume.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac